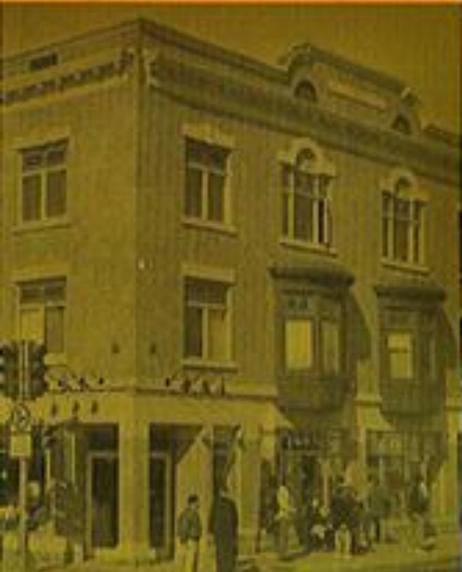




**CONSEIL DE QUARTIER  
DES JÉSUITES  
RAPPORT ANNUEL 2019**

# Mon quartier

**j'y vis... j'y vois !**



**CONSEIL DE QUARTIER**

Rapport annuel 2019  
Conseil de quartier des Jésuites

Avril 2020

## Table des matières

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES</b>	<b>5</b>
1.1 Limites du quartier	6
1.2 Composition du conseil d'administration	7
1.3 Fonctionnement du conseil de quartier	8
1.4 Conseillers municipaux	8
1.5 Consultations publiques	8
<b>2. RÉALISATIONS</b>	<b>8</b>
2.1 Place éphémère	9
2.2 Appui au Club aquatique de Charlesbourg	9
2.3 Appui à la Table de quartier d'Orsainville	9
2.4 Formation	10
2.4.1 Colloque sur la Vision de l'habitation	10
2.4.2 « Politiques publiques à l'épreuve de la réalité : le développement urbain »	10
2.5 Participation à des comités de travail	11
2.5.1 Table de concertation vélo	11
2.5.2 Table de concertation sur l'environnement	11
2.6 Participation à des sessions d'information ou de consultation	11
2.6.1 Révision de la Politique de déneigement de la Ville	11
2.6.2 Formation du Comité de bon voisinage Limoilou-Charlesbourg	12
2.6.3 Consultation sur la Vision de l'habitation	12
2.7 Présence au conseil d'arrondissement de Charlesbourg	13
2.8 Sécurité et mobilité	13
<b>3. PLAN D'ACTION</b>	<b>13</b>
<b>4. SOMMAIRE FINANCIER</b>	<b>14</b>
Annexe 1	15
Annexe 2	16
Annexe 3	19

## MOT DU PRÉSIDENT

En 2019, l'administration municipale a consulté une seule fois le conseil d'administration (C.A.). Cette consultation consistait à modifier légèrement les limites du quartier des Jésuites, proposition qui a été acceptée par le C.A.

Les principales actions du C.A. ont visé l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens du quartier et leur sécurité. Ainsi, une proposition d'amélioration à certaines infrastructures piétonnières ou routières a été déposée à la Ville de Québec. Cette proposition est reprise dans un mémoire que le C.A. a présenté à la Ville au début de 2020, dans le cadre des consultations sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

Par ailleurs, le C.A. demeure très préoccupé par le rythme relativement lent du développement économique dans notre arrondissement. C'est pour cette raison qu'il a apporté son appui à des projets qu'il croit porteurs, même si ceux-ci étaient localisés dans un autre quartier. Ainsi, en 2018, le C.A. a manifesté son opposition au projet de dézonage des terres agricoles des Sœurs de la Charité. Il se réjouit donc de la décision gouvernementale récente qui fait en sorte de conserver la vocation agricole de ces dernières. Le C.A. croit au potentiel de développement de projets moteurs autour de l'agriculture urbaine.

Également, le C.A. n'a pas hésité à appuyer la démarche de la Table de quartier d'Orsainville qui réclame la protection intégrale du site de l'ancien Jardin zoologique du Québec. Ce site comporte des atouts indéniables. Une fois restauré et mis en valeur, il pourrait générer des retombées très intéressantes, non seulement pour l'arrondissement de Charlesbourg mais aussi pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale.

En outre, le C.A. a poursuivi ses efforts pour la mise en place d'une Place éphémère. Ce projet amorcé à la suite d'un souhait manifesté par des citoyens du quartier, voilà quelques années, a rencontré quelques embûches. Rappelons que Charlesbourg demeure le seul arrondissement à ne pas bénéficier d'un tel site, alors qu'il en existait 24 dans la Ville de Québec en 2019, soit six de plus qu'en 2018.

Le C.A. souhaite qu'avec la collaboration des conseillers municipaux représentant son territoire, 2020 verra la réalisation de projets structurants pour le développement économique du quartier et de l'arrondissement.

Ces actions et toutes les autres mentionnées dans ce rapport nécessitent temps et engagement de la part des bénévoles qui composent le C.A. Ceux-ci méritent des remerciements. Il faut aussi souligner la collaboration du personnel de la Ville de Québec qui accompagne ses délibérations. Le nom de ces personnes apparaît dans le rapport.

En 2019, le C.A. était formé de huit personnes sur une possibilité de onze. Le C.A. peut également former des équipes de projets pour accélérer la réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, plusieurs postes sont disponibles pour des personnes qui ont à cœur le développement d'une vie de quartier animée et qui souhaitent participer à la vie démocratique de notre ville. Nous serons très heureux de vous compter parmi nous.

Michel Voisard, président

Conseil de quartier des Jésuites

## INTRODUCTION

Depuis quelques années déjà un objectif important du conseil d'administration (C.A.) du conseil de quartier des Jésuites, tel qu'indiqué dans son plan d'action, vise à faire naître des activités qui stimuleraient la vie collective dans le quartier, voire même dans l'arrondissement de Charlesbourg, dans le but d'améliorer la qualité de vie et le sentiment d'appartenance des résidents. Ces efforts se sont poursuivis au cours de 2019.

Le C.A. a également soumis des avis aux autorités de la Ville de Québec sur différents projets qu'elle entend mettre de l'avant, soit par des interventions lors de séances d'information ou de consultation, ou encore par des résolutions ou le dépôt de mémoires.

Au cours de l'exercice, en plus de tenir des rencontres publiques régulières, le C.A. s'est réuni en séances de travail. De plus, il a collaboré à des activités susceptibles d'influencer les politiques adoptées par la Ville de Québec, notamment au sein de la Table de concertation vélo ou de la Table de concertation sur l'environnement formées de représentants des différents conseils de quartier.

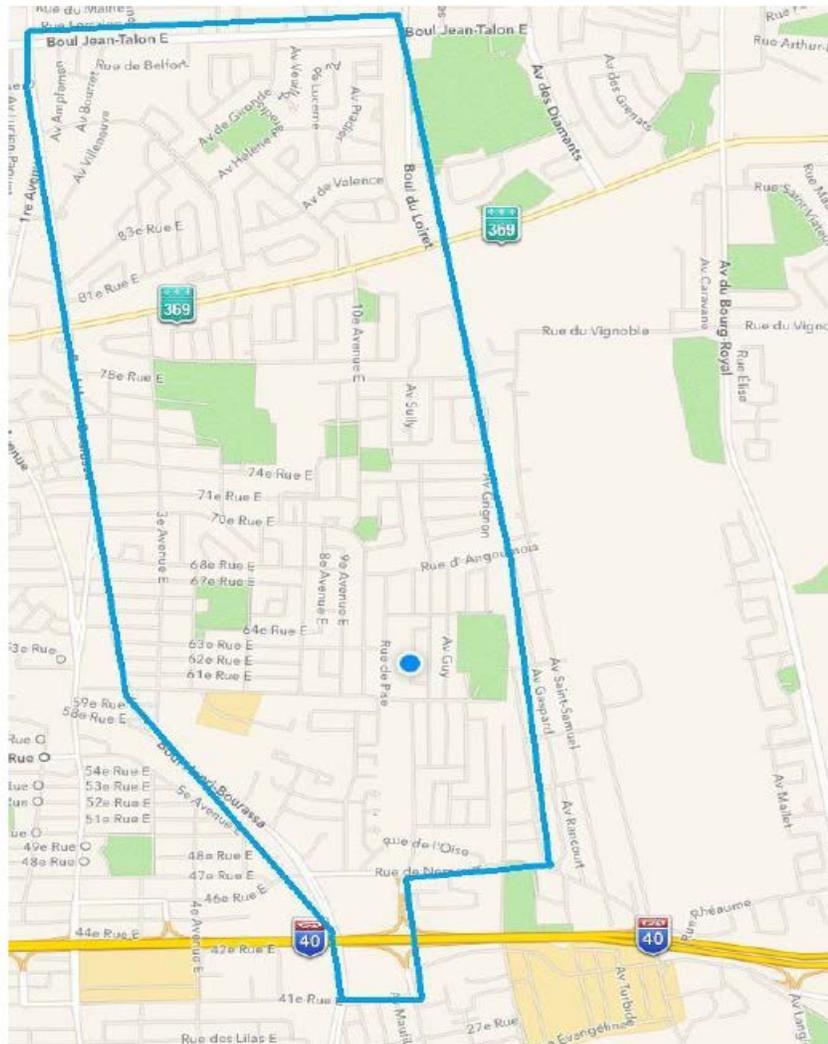
### 1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

Un conseil de quartier (CQ) est une instance de consultation officielle inscrite dans la Charte de la Ville de Québec et, ainsi, est privilégiée par la Ville. En sont membres toutes les personnes majeures résidant dans le quartier ainsi que celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Pour la population représentée, le CQ s'avère un moyen de faire valoir ses opinions concernant son milieu et sa qualité de vie. Il est également appelé à jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu. Il peut enfin prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier.

Les résidents du quartier des Jésuites ont réalisé les étapes nécessaires à la constitution d'un conseil de quartier en 2006.

## 1.1 Limites du quartier

### 1.1 Les limites du quartier



Au début de 2019, la Ville de Québec a proposé une modification au territoire associé au conseil de quartier des Jésuites. Cet ajustement visait principalement à faire correspondre la limite sud du quartier aux limites de l'arrondissement de Charlesbourg. Le C.A. s'est prononcé en accord avec cette modification. La portion du territoire retranchée est désormais rattachée au quartier Maizerets.

## 1.2 Composition du conseil d'administration

Au cours d'une assemblée générale qui se tient en avril, les citoyens sont invités à voter pour les personnes qui constitueront le C.A., lequel devra présider aux activités du conseil de quartier durant l'année. Le règlement actuel prévoit que le C.A. d'un conseil de quartier peut compter un nombre total de 11 personnes, soit :

- quatre hommes et quatre femmes : ces personnes sont élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans;
- trois personnes cooptées : ces personnes sont nommées par le C.A. pour un mandat d'un an.

L'élection prévue pour la formation du C.A. a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle, tenue en avril.

Pour l'exercice 2019-2020, huit personnes élues ont composé le C.A. De plus, ce dernier comptait sur un citoyen coopté. Les fonctions ont été réparties de la manière suivante :

- Monsieur Michel Voisard, président
- Madame Monique Gagnon, vice-présidente
- Monsieur Jean-Pierre Gagnon, trésorier
- Madame Erika Neptune, secrétaire et administratrice de la page Facebook
- Monsieur Windor Dorméus, administrateur
- Madame Anne De Blois, administratrice
- Monsieur Yvan Chassé, administrateur
- Monsieur Michel-Marie Bellemare, administrateur coopté

Les deux conseillers municipaux dont le district électoral chevauche en partie le territoire du conseil de quartier des Jésuites participent aux réunions publiques du C.A. Ces édiles municipaux n'ont toutefois pas de droit de vote lors des délibérations du C.A. Ces personnes sont :

- Madame Michelle Morin-Doyle, district électoral du Trait-Carré;
- Monsieur Vincent Dufresne, district électoral de Saint-Rodrigue.

Une personne-ressource, madame Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques et déléguée par la Ville, a assuré la coordination et le soutien aux travaux du C.A. en début d'exercice. Monsieur Ernesto Salvador Cobos, de la même direction, lui a succédé depuis. De plus, une seconde personne-ressource, madame Francine Lafrenière, agit comme secrétaire de soutien et prépare les procès-verbaux des rencontres publiques. Les membres du C.A. remercient très sincèrement ces personnes pour la qualité de leur contribution.

### 1.3 Fonctionnement du conseil d'administration

Au cours de l'année 2019, le C.A. a tenu huit assemblées publiques. Le quorum, reposant sur la présence obligatoire de cinq membres, a été atteint lors de sept de celles-ci. Ces rencontres ont toujours eu lieu au bureau de l'arrondissement de Charlesbourg, situé au 160 de la 76<sup>e</sup> Rue Est, à la salle de la Cité.

L'information concernant les rencontres (ordre du jour, procès-verbal, calendrier des rencontres) demeure disponible sur le site Internet de la Ville de Québec (Arrondissement Charlesbourg – Conseil de quartier des Jésuites).

Lors des assemblées publiques, le C.A. présente l'état d'avancement des travaux concernant, entre autres, le Plan d'action et des projets de politiques ou de règlements proposés par la Ville. Il peut également adopter des résolutions à déposer à la Ville. Ces dernières doivent être approuvées par une majorité des membres du C.A. Les votes sur ces résolutions ou encore ceux concernant les appuis donnés et les actions à tenir ou tenues sont toujours pris à main levée.

### 1.4 Conseillers municipaux

La participation des conseillers municipaux aux rencontres du conseil de quartier des Jésuites vise à favoriser la diffusion de l'information concernant aussi bien les projets, en cours ou à venir, que les services offerts par la Ville de Québec. Les échanges auxquels ces interventions donnent lieu doivent permettre d'apporter les éclaircissements nécessaires par rapport aux préoccupations exprimées par les citoyens.

### 1.5 Consultations publiques

Au début de l'année, la Ville a consulté le conseil de quartier sur une proposition de modification à l'étendue du territoire du quartier. Celle-ci visait à corriger une anomalie qui faisait en sorte qu'une petite parcelle de terrain, à la limite sud du quartier, était située à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Limoilou. La Ville proposait que cette parcelle soit rattachée au quartier Maizerets, faisant en sorte que le quartier des Jésuites soit entièrement localisé à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Charlesbourg. Le C.A. a approuvé à l'unanimité cette modification lors de l'assemblée publique de janvier 2019.

## 2. RÉALISATIONS

Les membres du C.A. ont initié certaines activités et participé à d'autres. En voici une brève description.

## 2.1 Place éphémère

Après un premier refus par la Ville du site privilégié (le Moulin des Jésuites) par le C.A. et ses partenaires, le terrain situé entre la quincaillerie Canac et le magasin d'alimentation Maxi, sur le boulevard Louis-XIV, a été ciblé. Le Centre Jeunesse Emploi de Charlesbourg a accepté d'agir comme organisme porteur de ce projet. Certaines étapes administratives ont été remplies en vue de l'ouverture du site à l'été 2019. Toutefois, les étapes de conception, d'identification des aménagements et équipements souhaités et la préparation du budget exigeant beaucoup de temps à l'organisme porteur, le projet n'a pu être complété dans les délais.

## 2.2 Appui au Club aquatique de Charlesbourg

Lors de la rencontre de septembre 2019, monsieur Jacques Bertrand, administrateur au sein du Club aquatique de Charlesbourg (CAC), a présenté les activités et principales réalisations de cet organisme depuis sa création. Il a souligné que le CAC pourrait augmenter significativement son rayonnement si la piscine de l'Arpidrome, où il tient ses activités, disposait d'un tableau d'affichage numérique. Il s'agit là, selon lui, d'une condition essentielle pour tenir des championnats de plus grande envergure. Monsieur Bertrand a rappelé que plusieurs piscines de la ville sont dotées de ce type d'équipement. Le CAC a déposé à la Ville une demande pour doter la piscine de l'Arpidrome d'un tel tableau indicateur et réclamait l'appui du conseil de quartier des Jésuites à cette requête.

Après avoir discuté de ce sujet en réunion de travail, le C.A. a adopté, en novembre 2019, une résolution d'appui à la demande du CAC. Le conseil a motivé sa décision entre autres par les retombées économiques significatives que les compétitions de plus grande envergure pourraient entraîner pour le quartier et pour l'arrondissement de Charlesbourg (voir la résolution en annexe 3).

## 2.3 Appui à la Table de quartier d'Orsainville

En novembre dernier, des représentants de la Table de quartier d'Orsainville, messieurs Michel Lagacé et Marcel Pépin, sont venus faire part d'un projet de construction d'école sur le site de l'ancien Jardin zoologique du Québec. Après avoir mis en lumière la richesse environnementale et historique de ce site de 40 hectares, ces représentants ont sollicité l'appui du conseil de quartier des Jésuites à une demande de maintien de l'intégralité de cet espace et de l'aménagement à cet endroit d'un parc récréatif municipal, accessible en toute saison à l'ensemble de la population de la région de Québec. Messieurs Lagacé et Pépin ont rappelé que les espaces verts de cette dimension qui existaient jadis dans la couronne nord de la ville de Québec ont été abandonnés au cours des dernières années.

Après discussions en réunion de travail, les membres du C.A. ont décidé d'adopter une résolution d'appui au projet de la Table de quartier d'Orsainville (voir en annexe 3) et de leur offrir une aide si nécessaire. Des membres du C.A. ont par la suite rencontré les représentants de la Table de quartier d'Orsainville et une action commune a été réalisée au début de 2020.

## 2.4 Formation

### 2.4.1 Colloque sur la Vision de l'habitation

En juin 2019, un représentant du C.A. a participé au *Forum sur l'habitation*, un colloque d'une journée organisé par la Ville de Québec. L'objectif de cet événement était de permettre à des conférenciers du Québec, d'autres provinces canadiennes et de l'étranger (France, Suède, Allemagne) du milieu de l'habitation d'alimenter la réflexion dans le cadre de la démarche de préparation de la nouvelle vision de l'habitation que veut se donner la Ville.

### 2.4.2 Colloque « Politiques publiques à l'épreuve de la réalité : le développement urbain »

En novembre dernier, deux représentants du C.A. ont assisté à cette conférence organisée par l'École nationale d'administration publique. Cet événement traitait des nouvelles trajectoires que devrait prendre le développement urbain au Québec, dans un contexte de transformations démographiques, sociétales et économiques. Trois conférenciers ont pris la parole au cours de cet après-midi (monsieur Mario Polèse, chercheur émérite à l'INRS – Centre Urbanisation Culture et Société, madame Laurence Vincent, coprésidente de Prével -promoteur immobilier et madame Peggy Bachman, directrice générale adjointe – Qualité de vie Ville de Montréal). Les thèmes abordés par ceux-ci ont entre autres porté sur :

- les défis qui se posent au modèle québécois de gouvernance urbaine et quelques choix politiques auxquels il est confronté dont : les pouvoirs et le financement des villes, la démocratie locale et le pouvoir citoyen, les types de logement, la mobilité, le transport urbain et le développement durable, le développement économique local;
- les grandes orientations de la nouvelle stratégie économique 2018-2022 de la Ville de Montréal *Accélérer Montréal*;
- les défis, objectifs et moyens d'une politique d'urbanisme innovant, notamment le plan de mobilité et la transition écologique;
- les formes possibles d'arbitrage entre l'autonomie des villes et la soumission du local à l'intérêt collectif;
- les moyens de prévenir les effets pervers du « pas dans ma cour »;
- la réglementation, la tarification et le financement de nouvelles infrastructures.

## 2.5 Participation à des comités de travail

### 2.5.1 Table de concertation vélo

Le C.A. a maintenu sa participation à la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Parmi les sujets abordés au cours de l'exercice 2019, signalons le vélo-partage, la notion de vélo utilitaire, l'accessibilité aux pistes cyclables, la disponibilité de supports à vélo, le réseau structurant de transport en commun et la place du vélo ainsi que le projet pilote concernant le déneigement de pistes cyclables.

### 2.5.2 Table de concertation sur l'environnement

En décembre 2018, à l'invitation du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, les présidents des conseils de quartier se sont rencontrés pour discuter de la pertinence de créer une Table de concertation sur l'environnement. Les participants ont été invités à identifier des thématiques et des enjeux liés à l'environnement qui, *a priori*, leur sembleraient intéressants à développer. Les participants se sont montrés très intéressés à ce projet et se sont engagés à le soumettre à leurs membres de même qu'à confirmer leur participation à cette Table, le cas échéant.

Le conseil de quartier des Jésuites a accepté de participer au projet. Une première réunion de cette Table s'est tenue en février 2019. Celle-ci a principalement porté sur le mode de fonctionnement à adopter.

La Table s'est donné cinq comités de travail qui se pencheront sur les thèmes suivants :

- A. Gestion des matières résiduelles;
- B. Verdissement, flore urbaine, agriculture urbaine;
- C. Qualité de l'air;
- D. Mobilité;
- E. Autres formes de pollution.

Le représentant du conseil de quartier des Jésuites a siégé sur les comités A et D. Deux résolutions proposées par la Table ont été adoptées par le C.A. du conseil de quartier des Jésuites. La première consiste à donner un appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec en réitérant l'urgence de mettre en œuvre ce réseau à l'échelle de l'agglomération et son importance pour les résidents de Québec. La seconde vise à encourager la Ville à cibler et identifier des actions concrètes relatives au verdissement et à la préservation de la canopée dans les années à venir.

## 2.6 Participation à des séances d'information ou de consultation organisées par la Ville de Québec

### 2.6.1 Révision de la Politique de déneigement de la Ville

En mai dernier, la Ville de Québec a tenu des ateliers de travail collaboratifs réunissant des représentants des citoyens dont ceux de CQ, des commerçants, des personnes âgées ou à

mobilité réduite et des entrepreneurs en déneigement. Un représentant du C.A. a participé à la rencontre. Les préoccupations et les enjeux alors exprimés par les participants doivent être pris en compte dans la rédaction du projet de politique. Ce document devrait donner lieu à des consultations publiques en 2020.

#### 2.6.2 Projet de réseau structurant de transport en commun : Formation du comité de bon voisinage Limoilou-Charlesbourg

Durant la réalisation du projet de réseau structurant de transport en commun, la Ville de Québec met en place sept comités de bon voisinage dans les différents segments des tracés du tramway et du trambus. L'objectif principal de ces comités est de partager l'ensemble de l'information relative au projet. Un des comités de bon voisinage concerne le secteur Limoilou-Charlesbourg. En novembre dernier, le C.A. a désigné un représentant qui siègera sur ce comité. La première rencontre est prévue dans les premiers mois de 2020.

#### 2.6.3 Consultation sur la Vision de l'habitation

En février 2019, un représentant du C.A. a participé à une rencontre d'échanges sur le projet de Vision de l'habitation de la Ville de Québec qui réunissait des représentants de plusieurs CQ. La Ville souhaitait recueillir des propositions sur la perception des participants au sujet des trois grands axes identifiés, soit Québec comme ville attractive, inclusive et innovante.

En réunion de travail, les membres du C.A. ont fait ressortir certains enjeux particuliers à notre quartier, permettant par la suite de cibler quelques actions spécifiques à proposer à la Ville.

Les éléments de contexte identifiés sont les suivants :

- à Québec, c'est dans l'arrondissement de Charlesbourg que l'on retrouve l'un des taux les plus élevés de ménages dont le principal soutien de famille a plus de 64 ans (30 %);
- c'est aussi l'un des arrondissements où on retrouve le plus de logements construits avant 1980 (54 %);
- on remarque actuellement un nombre élevé de maisons à vendre dans le quartier;
- les commerces de proximité dans le quartier sont peu nombreux et peinent à se maintenir.

Considérant le contexte décrit ci-haut, les enjeux principaux sur lesquels travailler sont d'améliorer la qualité de vie des résidents, de réussir une transition harmonieuse de générations dans le quartier et de stimuler son développement économique.

Les actions ciblées sont :

- Permettre la réalisation d'habitations bigénérationnelles;
- Se servir du potentiel que représentent les terres des Sœurs de la Charité pour développer sur et autour de ce site un complexe en agriculture urbaine (lieu de recherche et d'expérimentation, etc.);
- Étendre la disponibilité du Wi-Fi dans les lieux communs du quartier;
- Adapter des programmes de rénovation destinés aux maisons construites avant 1980;

- Prévoir la réalisation d'une ou de plusieurs places publiques dans le quartier, servant de lieu de rassemblement et entourées de commerces de proximité;
- Compléter les infrastructures de transport actif (pistes cyclables, trottoirs reliant les endroits centraux du quartier);
- Mettre en place une tarification imaginative pour le transport en commun (tarification réduite les jours de tempête ou lors d'événements spéciaux, etc.).

Le dépôt de ce projet devrait être fait au début de 2020 et donner lieu à des consultations publiques.

## 2.7 Présence au conseil d'arrondissement de Charlesbourg

Afin de connaître davantage les sujets de préoccupation de la population et de la Ville de Québec, le C.A. assure une présence à la majorité des assemblées du conseil d'arrondissement de Charlesbourg.

## 2.8 Sécurité et mobilité

Conformément à son plan d'action, le C.A. avait débuté en 2018 un inventaire des lieux dans le quartier où la sécurité à pied, à vélo ou en auto semble problématique. Ce travail a été complété en 2019 et permis l'adoption d'une résolution par laquelle le C.A. a demandé à la Ville des interventions à six endroits précis. La Ville ayant entre temps entrepris une révision de sa Stratégie de sécurité routière, il a été suggéré d'intégrer ces recommandations à l'intérieur d'un mémoire; ce qui a été réalisé. Le C.A. a profité de l'occasion pour ajouter une septième demande d'intervention au mémoire. Ce mémoire fut déposé à la Ville à la fin de l'année 2019. Une réponse à nos demandes est attendue en 2020 (voir le tableau des demandes à l'annexe 3).

## 3. PLAN D'ACTION

En 2017, le conseil de quartier a révisé son Plan d'action antérieur et en a adopté un nouveau pour la période 2017-2019. Ce plan d'action est présenté à l'annexe 1.

Plusieurs des actions décrites dans le présent rapport annuel sont en lien avec ce plan d'action. D'autres sont plutôt liées à la conjoncture et aux orientations que la Ville a adoptées.

#### 4. SOMMAIRE FINANCIER

En 2019, le conseil de quartier des Jésuites a dépensé **987,68 \$**. Cette somme d'argent a principalement servi à couvrir les frais de fonctionnement du C.A. Le rapport financier complet est présenté à l'annexe 2.

Au 29 février 2020, après le paiement des charges et la réception de la subvention annuelle de la Ville de Québec, 1442,00 \$ étaient disponibles.

## Annexe 1

## Plan d'action 2017-2019

Le C.A. du conseil de quartier a mené une démarche de consultation qui a débuté en mars 2015 et qui s'est poursuivie tout au long de 2016. Cette opération a permis de déterminer les thèmes qui préoccupent le plus les citoyens et les représentants d'associations consultés, de déterminer des pistes d'action à privilégier et d'identifier des partenaires souhaitant accompagner la mise en œuvre.

Voici donc le plan de travail du C.A. pour les prochaines années. Des actions pourront s'ajouter si les conditions sont réunies.

Thème	Pistes d'action possible	Action (s) réalisée (s) ou à réaliser par le C.A. seul ou en partenariat
La nature, les espaces verts et l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jardins communautaires</li> <li>- Activités physiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité de marche</li> <li>- Rallye-vélo</li> </ul>
Un rapprochement avec les institutions d'enseignement et de loisirs présentes en grand nombre dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patro de Charlesbourg</li> <li>- Cégep Limoilou (campus Charlesbourg)</li> <li>- Centre de formation professionnelle Fierbourg avec ses programmes touchant l'horticulture, l'arboriculture, le compostage</li> <li>- Les corporations de loisirs Guillaume-Mathieu, Saint-Rodrigue et Bourassa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir des contacts pour explorer les pistes de collaboration possible</li> </ul>
Le besoin de créer un lieu et des activités de rassemblement, de favoriser la vie de quartier, l'inclusion sociale et l'échange intergénérationnel	<p style="text-align: center;"><b><u>Lieux possibles</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moulin des Jésuites</li> <li>- Parc de l'Oise</li> <li>- Place Chamonix</li> <li>- Parc au coin de la 10<sup>e</sup> Avenue et de la 70<sup>e</sup> Rue (affiche Rotary)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bacs d'activités spontanées</li> <li>- Boîtes de livres à échanger</li> <li>- Installation de bancs de parc à certains endroits</li> <li>- Place éphémère</li> <li>- Parc canin</li> </ul>
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des lieux où le manque de trottoirs est problématique</li> <li>- Identifier des intersections où le temps alloué pour le passage des piétons est insuffisant</li> <li>- Identifier des zones très utilisées par les cyclistes et non sécuritaires, en conformité avec les objectifs de la Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déposer un rapport aux autorités compétentes</li> </ul>

[16]

Annexe 2

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2019



**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<b>1300,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	<b>987,68 \$</b>	<b>968,66 \$</b>
Projets		
	<hr/>	<hr/>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>312,32 \$</b>	<b>-968,66 \$</b>
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<b>448,16 \$</b>	<b>1416,82 \$</b>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<b>760,48 \$</b>	<b>448, 16 \$</b>
	<hr/>	<hr/>

Au 29 février 2020, le conseil de quartier des Jésuites, tenant compte de la subvention reçue de la Ville de Québec, dispose d'une somme de 1442,00 \$.

## Annexe 3

### Principales résolutions adoptées en 2019

## RÉSOLUTION 19-CA-42 concernant le Club aquatique de Charlesbourg

- Considérant que le Club désirerait que la piscine de l'Arpidrome soit dotée d'un tableau indicateur numérique du calibre nécessaire à l'accueil de compétitions d'envergure;
- Considérant que le Club est un organisme à but non lucratif qui œuvre à l'Arpidrome de Charlesbourg, sur le territoire du quartier des Jésuites, depuis plus de 40 ans;
- Considérant que le Club offre des activités à une centaine de jeunes de 10 ans à 25 ans à chaque année;
- Considérant que l'importance d'encourager l'activité physique chez les jeunes n'est plus à démontrer;
- Considérant que le Club jouit d'une bonne renommée dans le domaine de la natation, qu'il obtient des résultats très intéressants, soit plusieurs prix régionaux et provinciaux et sa contribution à la formation de deux athlètes olympiques;
- Considérant que la piscine de l'Arpidrome fait partie d'un complexe récréo-sportif important pour le rayonnement du quartier;
- Considérant que le tableau indicateur actuel de la piscine de l'Arpidrome est désuet;
- Considérant que la plupart des autres piscines de la ville de Québec sont déjà dotées de tableaux indicateurs modernes;
- Considérant qu'un tableau indicateur numérique du calibre nécessaire à l'accueil de compétitions d'envergure est nécessaire pour la poursuite de la mission du Club;
- Considérant aussi que le Club s'est dit prêt à investir un certain montant d'argent dans ce projet, dans la mesure de ses capacités;

SUR PROPOSITION de M. Michel Voisard, appuyée par M<sup>me</sup> Anne De Blois, il est résolu par le conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites de recommander au Conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'examiner favorablement la demande de subvention adressée à la Ville de Québec par le Club aquatique de Charlesbourg afin de doter la piscine de l'Arpidrome d'un nouveau tableau indicateur numérique.

Adoptée à l'unanimité

Le conseil de quartier des Jésuites encourage également le Club aquatique de Charlesbourg à poursuivre sa recherche de financement auprès d'autres pourvoyeurs de fonds actifs auprès des organismes communautaires comme les institutions financières ou les associations caritatives.

## RÉSOLUTION 19-CA-50 concernant le Jardin zoologique du Québec

- Considérant que le site de l'ancien Jardin zoologique a une valeur patrimoniale et historique en raison entre autres de son passé, de son capital arboricole et des bâtiments qui y sont localisés;
- Considérant que ce site pourrait devenir un complément très important à l'offre d'équipements récréatifs et touristiques de la ville;
- Considérant qu'il n'y a pas de parc de cette grandeur (40 hectares) ou de base de plein air dans la couronne nord de la ville;
- Considérant qu'on reconnaît aux espaces verts, notamment ceux plantés d'arbres, de nombreux avantages environnementaux et socioéconomiques en améliorant la qualité de l'air, protégeant des rayons UV et de la chaleur, facilitant la gestion des eaux pluviales, favorisant la biodiversité et permettant la captation du carbone pour lutter contre les gaz à effet de serre;
- Considérant que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié un rapport intitulé Verdir les villes pour la santé de la population qui identifie plusieurs bénéfices d'un parc, et ce, tant sur les plans physique que psychosocial, particulièrement pour les enfants;
- Considérant qu'un autre rapport de l'INSPQ, intitulé Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville, estime la valeur monétaire totale d'un hectare de verdure à 33 000 \$ (dollars canadiens de 2013) par année, soit 13 000 \$ pour l'ensemble des services écosystémiques offerts par un parc auquel s'ajoutent 20 000 \$ pour les économies réalisées en matière de soins de santé ainsi que de coûts sociaux évités en perte de travail et en mortalité prématurée;
- Considérant que la serre qui y est située et qui est encore dans un état acceptable pourrait devenir le cœur d'un site d'exposition florale, un attrait qui manque dans une ville de la taille de Québec qui, en plus, a le statut de capitale nationale du Québec;
- Considérant que ces équipements pourraient éventuellement attirer des partenaires désireux d'y mener des activités scientifiques comme par exemple la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (horticulture), le Centre de recherche en aménagement et développement et le Réseau d'agriculture urbaine du Québec;
- Considérant qu'en raison de ces potentiels, ce site pourrait devenir un pôle de développement économique important pour la couronne nord de la ville et en particulier pour l'arrondissement de Charlesbourg qui aurait grandement besoin d'un tel moteur;
- Considérant que la Commission de la capitale nationale est déjà propriétaire d'une bonne partie du terrain (65 %) et qu'un volet de sa mission consiste à contribuer à l'aménagement et à l'embellissement de la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à la faire découvrir par diverses activités et programmes de connaissance;

SUR PROPOSITION de M. Yvan Chassé, appuyée par M. Michel-Marie Bellemare, IL EST RÉSOLU par le conseil de quartier des Jésuites d'appuyer le projet mis de l'avant par la Table de quartier d'Orsainville et de demander à la Ville de Québec de :

- Maintenir le zonage actuel et les usages particuliers d'un parc sur la totalité du site de l'ancien Jardin zoologique du Québec;
- Prendre en charge la demande à la Commission de la capitale nationale du Québec de devenir propriétaire et gestionnaire de l'entièreté de ce site;
- ou, à défaut, de s'en porter elle-même acquéreur et gestionnaire intérimaire afin d'assurer la pérennité de sa vocation;
- Demander à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault de confier au Secrétariat à la Capitale-Nationale le soin de prendre en charge le dossier et de réunir les principaux intervenants qui pourraient contribuer au développement d'une vision stratégique pour l'avenir de ce site patrimonial et d'un plan d'action pour sa réalisation.

## RÉSOLUTION 19-CA-29 : Demandes d'intervention en sécurité routière

Proposition <sup>1</sup>	Justification
Augmenter le temps alloué à la traverse des piétons à l'intersection Henri-Bourassa/Louis-XIV, afin de le faire passer de 20 secondes à 25 secondes. <sup>2</sup>	Plusieurs piétons ont à traverser cette intersection pour rejoindre le Trait-Carré à l'ouest, le Moulin des Jésuites au sud-est, le Terminus au sud-ouest ou le centre d'achat le Carrefour Charlesbourg au nord-est. Il est difficile pour les personnes âgées, les parents avec une poussette, les jeunes enfants ou les personnes à mobilité réduite de traverser l'intersection dans ce court délai, en particulier l'hiver, alors qu'il faut fréquemment enjamber des bancs de neige. Plusieurs intersections sur le boulevard Henri-Bourassa disposent de délais de traverse de plus de 20 secondes, même si certaines d'entre elles semblent moins fréquentées. En voici quelques exemples, en partant du nord vers le sud du boulevard Henri-Bourassa: <ul style="list-style-type: none"> <li>- 70<sup>e</sup> Rue Est : 25 secondes</li> <li>- 46<sup>e</sup> Rue Est : 25 secondes</li> <li>- sortie du supermarché Provigo : 25 secondes</li> <li>- 41<sup>e</sup> Rue Est : 30 secondes</li> <li>- 24<sup>e</sup> Rue : 30 secondes</li> <li>- 22<sup>e</sup> Rue : 25 secondes</li> <li>- 18<sup>e</sup> Rue : 30 secondes</li> <li>- Chemin de la Canardière : 30 secondes</li> <li>- Garage municipal : 25 secondes</li> </ul>
Compléter le trottoir d'un côté de l'avenue Villa-St-Vincent entre la rue De Némours et la rue Lajeunesse Et Faire un trottoir d'un côté de l'avenue Mont-St-Michel entre l'avenue Villa-St-Vincent et la 60 <sup>e</sup> Rue Est ou Faire un trottoir sur l'avenue De Gaulle.	Les artères Villa-Saint-Vincent/Mont-Saint-Michel et de Gaulle sont les deux seuls passages qui permettent de monter du sud-est du quartier vers le nord. Plusieurs piétons empruntent l'un ou l'autre de ces chemins. Or, sur chacun d'eux, il est permis de stationner des deux côtés de la chaussée. De plus, sur ces artères en pente, la visibilité est mauvaise le soir, en particulier l'hiver où l'accumulation de neige rétrécit la surface utilisable de la chaussée. C'est donc une question de sécurité de faire un trottoir complet sur au moins un de ces passages, sinon les deux, et d'en effectuer le déneigement l'hiver. Sur l'avenue Villa-Saint-Vincent, un trottoir existe déjà entre l'avenue du Mont-Saint-Michel et la rue Lajeunesse.
Compléter le trottoir sur la 60 <sup>e</sup> Rue Est entre la 6 <sup>e</sup> Avenue Est et la 3 <sup>e</sup> Avenue Est et déneiger ces trottoirs l'hiver.	Cette rue est empruntée par plusieurs piétons. Or, depuis la construction des trois grands immeubles à logement sur le côté sud de la 60 <sup>e</sup> Rue Est, beaucoup d'automobiles sont stationnées dans la rue, ce qui réduit énormément la surface utilisable de la chaussée et rend la marche non sécuritaire.
Ajouter du marquage sur les rues suivantes ainsi que des zones réservées ou avec indication claire pour virage: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de Némours vers Henri-Bourassa</li> <li>- 76<sup>e</sup> rue du Cégep Limoilou vers Henri-Bourassa</li> <li>- Boulevard Louis-XIV vers l'ouest, de la 10<sup>e</sup> Avenue-Est à Henri-Bourassa</li> </ul>	Ces rues ou portions de rue sont assez larges pour deux automobiles, mais l'absence de marquage amène des automobilistes à croire qu'il n'y a qu'une seule voie; ce qui entraîne confusion et risque de collision.  Par ailleurs, lorsque le boulevard Louis-XIV traverse le boulevard Henri-Bourassa vers l'ouest, celui-ci passe de deux voies à une voie, sans indication claire. On remarque régulièrement de la confusion chez les automobilistes qui veulent s'engager vers le Trait-Carré. La même situation prévaut à l'intersection de la 76 <sup>e</sup> et du boulevard Henri-Bourassa, vers l'ouest.
Entretien du sentier du Parc de l'Oïse durant l'hiver	Plusieurs enfants qui fréquentent l'école Du Rucher empruntent ce sentier. Il serait beaucoup plus sécuritaire qu'ils puissent le faire durant toute l'année scolaire.

<sup>1</sup> Dans le mémoire présenté à la consultation sur la sécurité routière, nous demandons de faire un trottoir sur l'avenue de Gironde, côté sud, autour du parc-école, et en assurer l'entretien d'hiver.

<sup>2</sup> Dans le mémoire présenté à la consultation sur la sécurité routière, nous demandons plutôt de faire passer le temps de traverse à 30 secondes.